

Comment retirer son diplôme ?

- la procédure classique pour la remise des diplômes doit rester **la remise en main propre à l'université**

Adressez-vous directement au service de scolarité de l'ESPE en vous munissant du formulaire de demande de retrait de diplôme complété, **d'une pièce d'identité** (sont acceptées carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou carte de séjour). Pour un diplôme de l'année N-1, votre attestation de réussite vous sera demandée.

Les **procurations** sont admises, il est possible de remettre le diplôme à un tiers, porteur d'une procuration (utilisez le formulaire type en annexe « procuration » daté et signé par les deux parties + formulaire de demande de retrait de diplôme complété + pièce d'identité du diplômé ou copie + pièce d'identité du tiers porteur de la procuration.

- l'envoi du diplôme par courrier à votre domicile doit impérativement faire l'objet d'une **demande par écrit**

Votre demande par email ou par courrier doit indiquer précisément votre **nom, prénom, l'intitulé du diplôme obtenu, l'année d'obtention, votre adresse ou adresse de l'ambassade, votre email et numéro de téléphone.**

Votre demande sera accompagnée du formulaire de demande de retrait de diplôme complété, d'une **copie d'une pièce d'identité** et du bon d'envoi en recommandé (complété à votre nom et adresse) avec accusé de réception (à demander à la poste).

Le diplôme est expédié en recommandé sur votre lieu de résidence, ou si vous résidez à l'étranger, à l'Ambassade ou Consulat de France le plus proche du lieu de votre résidence.

Si vous résidez en France accompagnez votre demande d'une enveloppe **rigide** format A4 (23x32) affranchie au tarif en vigueur « recommandé avec AR » jusqu'à 250 gr, ET du bordereau d'envoi AR de la poste complété par vos soins .

Si vous résidez à l'étranger, accompagnez votre demande d'un coupon international pour l'affranchissement d'une enveloppe **rigide** de 250 g en recommandée avec AR ;

Si on a perdu son diplôme ?

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique, vous pouvez demander un duplicata :

En cas de **perte, de destruction ou de vol**, l'intéressé doit présenter toutes pièces justificatives officielles permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur, etc.)

Seul l'établissement ayant délivré le diplôme original est habilité à délivrer un duplicata

Le duplicata est établi sur l'imprimé officiel, affecté d'un nouveau numéro avec la mention « duplicata ».

La demande peut se faire par courrier dans les mêmes conditions que pour l'envoi d'un diplôme au domicile (voir les conditions ci-dessus).



Lyon 1

espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon

PROCURATION POUR LE RETRAIT DE MON DIPLOME

Je soussigné(e) (nom – prénom) :.....

Né(e) le :à

Donne procuration à M*

Pour retirer mon original de Diplôme de

.....

Fait à , le

Signature :

P.J. :

Photocopie de ma pièce d'identité.

*Pièce d'identité du porteur de la procuration